

0380036H
ACADEMIE DE GRENOBLE
LP LYCEE DES METIERS GUYNEMER
56 AVENUE MARCELIN BERTHELOT
38001 GRENOBLE CEDEX 1
Tel : 0476097418

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 20

Quorum : 11

Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/02/2026

Réuni le : 26/02/2026

Sous la présidence de : Nathalie Logre

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

Sur la :

[] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[X] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Répartition de la dotation horaire par discipline et par niveau. Le conseil d'administration adopte la répartition proposée par le chef d'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0